

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 4 mars 2021

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel

ÉTAIENT PRESENTS :

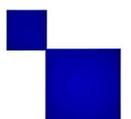
M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, M. Taïbi, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum, Mme Attia, M. Beudet, Mme Choulet, Mme Dellac, Mme Denis, M. Fourcade, M. Kergoat, M. Kern, Mme Paul, Mme Piétri, M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSES :

M. Sadi donnant pouvoir à Mme Labbé
Mme Abomangoli donnant pouvoir à Mme Capanema
M. Bluteau donnant pouvoir à Mme Choulet
M. Monany donnant pouvoir à Mme Paul
Mme Maroun donnant pouvoir à Mme Coppi
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani
M. Ayyadi donnant pouvoir à M. Prudhomme

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Laroche, Mme Cerrigone, Mme Valleton, M. Chevreau, Mme Magrino



Délibération n° 2021-III-05 du 4 mars 2021

CHOIX DE LA LICENCE OUVERTE DE RÉUTILISATION DES INFORMATIONS PUBLIQUES – APPROBATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DES PRESTATIONS.

Le conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des relations entre le public et l'administration,

Vu la loi n°2015-1779 du 28 décembre 2015 relative à la gratuité et aux modalités de la réutilisation des informations du secteur public,

Vu la loi n°2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une république numérique,

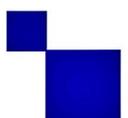
Vu le décret n°2017-638 du 27 avril 2017 relatif aux licences de réutilisation à titre gratuit des informations publiques et aux modalités de leur homologation,

Vu le rapport de son président,

La quatrième commission consultée,

après en avoir délibéré,

- CHOISIT la licence ouverte de réutilisation des informations publiques dite « Etalab », version 2.0 ;



- APPROUVE la grille tarifaire des prestations de reproduction et de réutilisation des informations publiques, ci-jointe.

Pour le président du conseil départemental,
et par délégation,

Se sont prononcés pour :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, M. Taïbi, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, M. Monany, Mme Maroun, Mme Lagarde, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum, Mme Attia, M. Beaudet, M. Ayyadi, Mme Choulet, Mme Dellac, Mme Denis, M. Fourcade, M. Kergoat, M. Kern, Mme Paul, Mme Piétri, M. Chabani

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstention(s) : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.